

AVIS D'ATTRIBUTION ACCORD CADRE DE FOURNITURES

1 – Identification de la consultation

MARCHE 2025-05 ACQUISITION ET INSTALLATION DE MATERIELS AUDIOVISUELS

2 – Objet

Cet accord-cadre a pour objet la fourniture, la livraison et le cas échéant l'installation de matériels audiovisuels destinés à l'équipement des locaux de l'Université Rennes 2.

L'Université Rennes 2 souhaite acquérir des équipements audiovisuels afin de faire évoluer son parc de matériel audiovisuel et multimédia. Ces besoins en matériels se justifient pour un nouvel usage, pour le renouvellement ou la maintenance du parc actuel.

L'Université Rennes 2 dispose de plus de 300 salles multimédias et de 30 amphithéâtres, d'un parc en vidéoprojecteurs en majorité de marque EPSON et d'automate EXTRON (95 % du parc).

Les matériels livrés seront des matériels neufs ou reconditionnés. Les matériels et prestations devront être conformes aux stipulations du marché (les normes et spécifications techniques applicables étant celles en vigueur à la date du marché).

Sont exclus :

- les raccordements courant fort et courant faible au niveau des tableaux électriques et commutateurs.

Codes CPV	Libellés CPV
32321300-2	Matériel audiovisuel
32232000-8	Matériel de visioconférence
38652120-7	Vidéoprojecteurs
32341000-5	Micros

3 – Caractéristiques

3.1 – Procédure et technique d'achat retenues

Appel d'offres ouvert européen en application des articles L2124-2 et R2124-2 1° du Code de la Commande Publique (CCP).

La forme retenue pour l'exécution du contrat est à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire en application des articles R2162-2, R2162-4 1° et R2162-13 à R2162-14 du Code de la commande publique.

3.2 – Allotissement et valeur estimée

Les prestations sont décomposées comme suit en 2 lots.

Objet	Montant maximum sur la durée globale
Lot 1 - Fourniture sans intégration de matériel audiovisuel et/ou multimédia professionnel et semi-professionnel	850 000 € HT
Lot 2 - Fourniture et/ou intégration de matériel de diffusion audiovisuel dans des salles de cours et des amphithéâtres	850 000 € HT

3.3 – Tranches

Sans objet.

3.4 – PSE

3.4.1 – PSE obligatoires

Sans objet.

3.4.2 – PSE facultatives

Sans objet.

3.5 – Variantes

3.5.1 – Variantes obligatoires à l'initiative de l'acheteur

Sans objet.

3.5.2 – Variantes facultatives à l'initiative de l'acheteur

Sans objet.

3.5.3 – Variantes à l'initiative du candidat

Non autorisées.

3.6 – Durée du marché

Le contrat est conclu pour une période ferme de 12 mois à compter de la date de notification du marché. Ainsi, la durée commence à courir à 0 heure, le jour ouvré suivant le jour de la notification.

Le contrat est reconductible **3 fois** maximum pour une période de 12 mois.

3.7 – Lieux d'exécution

Les prestations relevant du présent contrat sont à exécuter sur les sites suivants dépendant de l'Université Rennes 2 :

Campus / Site	Adresse	CP	Ville
Campus Villejean	Place du Recteur Henri Le Moal	35043	RENNES
Campus La Harpe	Avenue Charles Tillon	35044	RENNES
Archives de la Critique d'Art	4 Allée Marie Berhaut	35000	RENNES
Campus Ker Lann	Avenue Robert Schuman	35170	BRUZ
MSHB	2 Avenue Gaston Berger	35043	RENNES
Campus Mazier	2 Avenue Antoine Mazier	22015	SAINT-BRIEUC

3.8 – Critères de jugement

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Lot 1 :

Critère	Descriptif
1. Prix € TTC (45%)	Le critère prix sera calculé sur la base d'un panier masqué calculé au regard de : <ul style="list-style-type: none"> – l'Annexe B - Grille de prix – la remise sur catalogue consentie sur chaque famille de produits (Annexe 1) – la Remise de Fin d'Année éventuellement consentie (Annexe 5)
2. Qualité technique (45 %) <ul style="list-style-type: none"> - Sous critère 1 : Performance des équipements – 25% - Sous critère 2 : Panel d'équipements proposés – 15% - Sous critère 3 : Délais de livraison – 2.5% - Sous critère 4 : Durée et périmètre des garanties y compris modalités d'intervention – 2.5% 	Qualité technique de l'offre du candidat
3. Prise en compte des aspects environnementaux (10 %)	Prise en compte des aspects environnementaux au regard des éléments de l'offre technique

Lot 2 :

Critère	Descriptif
1. Qualité technique (55 %) <ul style="list-style-type: none"> - Sous critère 1 : Qualité et performance des équipements - 25% - Sous critère 2 : Intégration des équipements y compris délais – 20% - Sous critère 3 : Modalités de gestion des commandes, qualité du SAV, de la maintenance – 10% 	Qualité technique au regard de l'offre du candidat
2. Prix € TTC (35 %)	Le critère prix sera calculé sur la base d'un panier masqué calculé au regard de : <ul style="list-style-type: none"> - l'Annexe 2, - la Remise de Fin d'Année éventuellement consentie
3. Prise en compte des aspects environnementaux (10 %)	Prise en compte des aspects environnementaux au regard des éléments de l'offre technique

4 – Analyse des offres

Lot 1 - Fourniture sans intégration de matériel audiovisuel et/ou multimédia professionnel et semi-professionnel

Nombre d'offres reçues : 2

Nombre d'offres reçues de la part de PME : 1

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 2

Lot 2 - Fourniture et/ou intégration de matériel de diffusion audiovisuel dans des salles de cours et des amphithéâtres

Nombre d'offres reçues : 4

Nombre d'offres reçues de la part de PME : 2

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 4

5 – Attribution

Lot 1 - Fourniture sans intégration de matériel audiovisuel et/ou multimédia professionnel et semi-professionnel

Déclaration sans suite.

La société déclarée attributaire à l'issue de l'analyse des offres, a été placée en liquidation judiciaire et se trouve dès lors dans l'impossibilité d'exécuter le marché.

Par ailleurs, le délai de validité des offres étant expiré, l'acheteur n'est plus en mesure de procéder à l'attribution du marché dans le cadre de la procédure initialement définie.

En conséquence, et en application des articles R2185-1 et R2185-2 du Code de la commande publique, la procédure est déclarée sans suite uniquement pour le Lot 1 sus-cité.

Lot 2 - Fourniture et/ou intégration de matériel de diffusion audiovisuel dans des salles de cours et des amphithéâtres

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : Non

Nom de l'attributaire : DIGITALIS - 76 Rue du Champ Guillet – 35510 CESSON-SEVIGNE

SIRET : 823 826 763 00034

Département de l'entreprise : 35 – Ille-et-Vilaine

L'entreprise est une PME : Oui

Date de notification du marché : 04/03/2026

Valeur totale finale : 850 000 € HT

Le marché est susceptible d'être sous-traité ? Oui

6 – Procédures de recours

La décision du 10/02/2026 de la Commission de la Commande Publique, qui :

- déclare sans suite le Lot n°1 du présent marché,
- attribue le Lot n°2 du présent marché,

peut faire l'objet d'un recours devant les instances mentionnées ci-dessous dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution.

6.1 – Instance chargée des recours

Tribunal administratif
Hôtel de Bizien
3 Contour de la Motte - CS 44416
35044 RENNES Cedex

Tél. : 02 23 21 28 28
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
<http://rennes.tribunal-administratif.fr/>
SIRET : 173 500 059 00014

6.2 – Coordonnées du comité consultation régional

CCIRA de Nantes
DREETS DES PAYS DE LA LOIRE
Immeuble Skyline, 22 mail Pablo Picasso - BP 24209
44042 NANTES Cedex 1

Tél. : 06 60 48 98 89
Courriel : dreets-pdl.ccira@dreets.gouv.fr
SIRET : 130 029 283 00012

7 – Identification de l'acheteur

7.1 - Acheteur

Université Rennes 2
Direction des Affaires Financières et Comptables
Pôle Commande Publique
Place du Recteur Henri Le Moal - CS 24307 - 35043 RENNES Cedex
@ : achatsmarches@univ-rennes2.fr
<https://www.univ-rennes2.fr/>
SIRET 193 509 379 00015

Catégorie : Etablissement public national – Education - EPCSCP

L'acheteur agit pour le compte d'autres acheteurs : non

7.2 – Groupement de commandes

Sans objet

8 – Publicité

8.1 – Avis de marché

	BOAMP	JOUE
Initial	Date de publication : 13/07/2025 N° avis : 25-79245	Date de publication : 13/07/2025 N° avis : 459138-2025

8.2 – Avis d'attribution

Date d'envoi à la publication du présent avis : 16 avril 2026